



PCAET de la Communauté de Communes  
Lyon Saint Exupéry en Dauphiné  
**Rapport de la consultation publique**



## 1- Contexte

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est soumis à évaluation environnementale et donc à consultation du public. Le principal objectif de la consultation publique est de recueillir les observations des citoyens et des organismes du territoire sur les différentes composantes du projet de planification stratégique afin d'enrichir et bonifier ce dernier.

## 2- Déroulé de la consultation

Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2022.

Le projet de PCAET de LYSED est un document à la fois stratégique et opérationnel. Il tient compte de l'ensemble des enjeux en matière de climat, d'air et d'énergie sur le territoire et se structure autour de six axes d'actions : Bâtiments et habitat, Mobilité, Agriculture et alimentation, Nouvelles énergies, Economie locale et Gouvernance et mobilisation.

L'avis à la consultation publique a été publié le 3 novembre 2022 pour annoncer la consultation organisée du 18 novembre au 18 décembre 2022.

Le dossier soumis à consultation comprend les pièces suivantes :

- Le projet de PCAET composé des pièces suivantes : le diagnostic territorial, la stratégie à horizon 2030-2050, le plan d'actions, le plan air renforcé complété de l'étude d'opportunité de la mise en place d'une FZE-m ainsi que l'évaluation environnementale,
- Avis de l'Etat sur le projet,
- Réponse de la Communauté de Communes LYSED à l'Etat.

Tous ces documents sont disponibles pendant la durée de la consultation :

- en ligne, sur le site internet de LYSED : <http://www.lysed.fr>
- en format papier aux jours et heures d'ouverture habituelles : à l'hôtel communautaire de LYSED, 4 avenue Alexandre Grammont – 38230 Charvieu-Chavagneux, du lundi au vendredi de 8h à 12h / 13h30 à 17h.
- en format papier aux jours et heures d'ouverture habituelles dans les mairies de Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Janneyrias, Pont-de-Chéruy et Villette d'Anthon.

Le public a pu formuler ses observations et propositions pendant la durée de la consultation :

- par courrier électronique envoyé à l'adresse mail suivante : [pcaet@lysed.fr](mailto:pcaet@lysed.fr)
- par écrit sur les registres de consultation ouverts à cet effet et accessibles, aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège de la Communauté de Communes LYSED (4 av Alexandre Grammont à Charvieu-Chavagneux), ainsi que dans chaque Mairie du territoire.

### 3- Résultats chiffrés de la consultation publique

2 avis au total dont :

- 2 avis en ligne, reçu par mail,
- Pas de remarques sur les registres de consultation à disposition au siège de la CC LYSED ni dans les Mairies des communes membres : Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Janneyrias, Pont-de-Chéruy et Villette d'Anthon.

### 4- Analyse des propositions

Est présenté ci-après un résumé de l'ensemble des remarques relevées. Elles ont été classées selon les phases d'élaboration ou documents auxquels elles se rapportent.

Concertation

- Satisfaction sur le degré de concertation lors de l'élaboration du PCAET (mise en place du Club Climat, prise en compte des propositions faites durant les ateliers, relecture des projets de fiches actions)
- Satisfaction sur l'ouverture de la gouvernance du PCAET à la société civile (maintien et rôle actif du Club Climat ainsi que d'associations du territoire)
- Nécessité d'une plus grande ouverture du Club Climat au monde économique

Stratégie du PCAET

- La croissance démographique de 1,3% entre 2020 et 2030 (conforme au SCoT) retenue pour établir les projections du PCAET risque d'être sous-évaluée, à moins que les surfaces constructibles dans les PLUs soient réduites lors des révisions en cours. Une sous-évaluation entraînerait une augmentation plus forte que prévue du nombre de logements, des déplacements (= augmentation des émissions GES et de la consommation énergétique) et une grande difficulté à respecter les obligations de réduction de l'artificialisation des sols.
- L'importance du respect du calendrier initial du projet Tram-Train à 2027 (et non 2030) pour la réalisation des objectifs du PCAET, en particulier dans le domaine des Transports.
- L'incohérence entre le soutien affiché au développement de la filière de méthanisation agricole dans la stratégie et l'opposition au projet de méthanisation situé sur la commune d'Anthon.

Plan d'actions

- Fiche Action n°7 : Faire des économies dans l'éclairage public : aller encore plus loin et proposer que l'extinction partielle de l'éclairage nocturne devienne une règle pour toutes les communes de LYSED et que l'ensemble des communes adhère à Territoire d'Énergie 38 pour les accompagner dans ce travail.
- FA 8 : Organiser les modes de déplacements en commun et préparer l'arrivée d'un transport collectif (sur l'ex CFEL) : utiliser la dénomination « tram-train » comme solution de transport collectif sur l'ex CFEL puisque c'est elle qui apporterait une réponse satisfaisante en terme de fréquentation.
- Orientations stratégique 8 « Revaloriser l'agriculture locale et relocaliser l'alimentation » et 9 « S'orienter vers des pratiques vertueuses » : l'adhésion de LYSED au Comité de Territoire de

la Boucle du Rhône en Dauphiné permettrait d'avoir un interlocuteur dans le domaine agricole pour mener les fiches-actions 16, 17 et 18 et se rapprocher de territoire voisin pour formaliser un Plan alimentaire territorial (PAT).

- FA 18 : Faire évoluer les pratiques pour une meilleure qualité environnementale : en plus de la sensibilisation prévue, il serait souhaitable de participer à l'évolution des pratiques environnementales comme l'épandage de digestats provenant de la méthanisation, notamment pour réduire les émissions d'ammoniac.
- FA 19 : Protéger le foncier agricole et les sols, certes par la protection des terres agricoles déjà prévue dans les documents d'urbanisme via le SCoT mais également en valorisant les friches industrielles du territoire.
- FA 22 : Mobiliser les acteurs pour déployer le solaire à grande échelle : en plus des solutions présentées, il serait intéressant que LYSED favorise la création d'une société de type « centrale villageoise » sur le périmètre statutaire ou en lien avec la CCBD

## 5- Réponses aux remarques et questions

### Concertation

- La Communauté de Communes est tout à fait favorable à une plus grande ouverture du Club Climat au monde économique, cela fait même partie des objectifs affichés dès sa création. Cependant, la mobilisation de ces acteurs reste difficile mais cet objectif est toujours recherché.

### Stratégie

- Bien que la réflexion soit pertinente, la croissance démographique sur le territoire reste estimée à 1,3% dans le PCAET conformément au SCoT qui s'impose à tous et qu'il paraît peu opportun de modifier à ce stade. Cependant, ce sujet sera un point de vigilance à vérifier lors de l'évaluation mi-parcours du plan.
- La Communauté de Communes est bien consciente de l'importance du respect du calendrier initial du projet Tram-Train à 2027 (et non 2030) pour la réalisation des objectifs du PCAET, en particulier dans le domaine des Transports. Le territoire a grand besoin de cette solution de transport en commun répondant à de nombreux enjeux. Les élus défendent cette solution dans toutes les instances compétentes en matière de transport et de qualité de l'air. Il convient néanmoins de préciser qu'un délai minimum de 7 ans après la prise de décision sera nécessaire pour réaliser les dernières études ainsi que les travaux de ce projet d'envergure.
- De plus, la dénomination « tram-train » comme solution de transport collectif sur l'ex CFEL ne sera possible que lorsque la Région, autorité organisatrice des transports collectifs sur le territoire, aura statué définitivement sur le projet. Encore une fois, l'ensemble des élus du territoire défendent cette solution technique dans toutes les instances compétentes en matière de transport ou de qualité de l'air.
- La Communauté de Communes soutient le principe du développement de la filière de méthanisation agricole et des possibilités induites en matière de pratiques environnementales. Le projet situé sur la commune d'Anthon relève quant à lui d'un contexte particulier (dominance agricole non justifiée par un pourcentage de 51% face à 49%, héritage de pratiques de communication inadéquates). La question de la concertation et de la communication adaptée est d'ailleurs abordée en FA 23 du plan d'actions.

## Plan d'actions

- FA 7 : la Communauté de Communes s'engage déjà à mener une réflexion avec les communes membres sur une pratique coordonnée de l'extinction partielle de l'éclairage nocturne. Cependant, en la matière, les communes restent souveraines de la politique d'éclairage sur leur territoire.
- Afin de pouvoir mettre en œuvre les ambitions du PCAET du domaine agricole, LYSED est en cours de réflexion sur la possibilité d'adhésion au Comité de Territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et des modalités d'engagement qui en découlent. Cette proposition est intégrée dans la FA 18.
- La valorisation des friches industrielles est en effet un moyen de protection du foncier agricole et des sols. Cependant, le territoire ne semble pas encore prêt à mettre en œuvre cette solution à court terme.
- La question du montage d'une société de type Centrale Villageoise sera abordée dans les conclusions du schéma directeur des énergies renouvelables, déjà prévu dans la FA 21.